



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9015^e séance

Mardi 12 avril 2022, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	Lord Ahmad/Dame Barbara Woodward	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Hoxha
	Brésil	M. Costa Filho
	Chine	M. Zhang Jun
	Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
	États-Unis d'Amérique	M. Lu
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M ^{me} Broadhurst Estival
	Gabon	M ^{me} Bongo
	Ghana	M. Boateng
	Inde	M. Tirumurti
	Irlande	M. Flynn
	Kenya	M. Kimani
	Mexique	M. de la Fuente Ramírez
	Norvège	M ^{me} Juul

Ordre du jour

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2022/267)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2022/267)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Colombie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Iván Duque Márquez, Président de la République de Colombie, et je demande au fonctionnaire du protocole de l'accompagner jusqu'à la place qui lui est réservée à la table du Conseil.

M. Iván Duque Márquez, Président de la République de Colombie, est escorté à la table du Conseil.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/267, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

Je donne maintenant la parole à M. Ruiz Massieu.

M. Ruiz Massieu (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter le dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2022/267).

C'est pour moi un honneur que de me trouver aujourd'hui au Conseil de sécurité en présence du Président de la République de Colombie, M. Iván Duque Márquez. Je saisis cette occasion pour lui renouveler

mes remerciements et ma reconnaissance pour son appui à l'ONU en général, et à la Mission de vérification en particulier. Sa confiance dans le rôle de la Mission nous permet d'aider le Gouvernement, les ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP) et la société civile à œuvrer à la consolidation de la paix en Colombie.

Comme l'a souligné le Secrétaire général, grâce à l'Accord final et à sa mise en œuvre, la Colombie a rappelé au monde que même un conflit armé ayant duré plus de cinq décennies, et s'étant soldé par un bilan douloureux de plusieurs millions de victimes, peut être réglé grâce au dialogue, en jetant les bases de la réconciliation et de la non-répétition. Aujourd'hui, l'ONU est un témoin exceptionnel d'un processus d'édification de la paix qui progresse, bien qu'à des degrés divers, dans la voie tracée par l'Accord final. Ces avancées sont indubitablement le fruit, avant tout, de la persévérance de l'État colombien et des ex-FARC-EP, et de l'appui déterminé de la société civile, des victimes et des communautés de toutes les régions. Pour la Colombie et pour le monde, il est fondamental de reconnaître les avancées réalisées dans le cadre de ce processus, en particulier pour le protéger et le projeter vers l'avenir.

Naturellement, le fait de prendre acte de ce qui a été accompli ne signifie pas que l'on doit sous-estimer les problèmes et les dangers qui continuent de menacer la consolidation de la paix dans le pays. Au contraire, l'élimination de ces obstacles – à commencer par la violence croissante dans certaines régions – et la poursuite des efforts visant à appliquer pleinement l'Accord doivent être les objectifs qui guideront nos travaux durant les années qui restent pour la pleine mise en œuvre de ce qui a été convenu.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le cycle électoral en cours permet d'illustrer certains dividendes de la paix. Pour la deuxième fois depuis la signature de l'Accord, des élections se sont déroulées presque sans violence. Il est indéniable que le dépôt de milliers d'armes appartenant aux ex-FARC-EP, qui a été vérifié par l'ONU, a considérablement réduit le niveau de violence liée au conflit dans tout le pays. Les élections récentes ont également vu une augmentation du nombre de femmes candidates et élues au Congrès, même dans le contexte de problèmes majeurs tels que la violence politique fondée sur le genre.

Comme le Conseil le sait également, les récentes élections législatives ont offert aux Colombiens et aux Colombiennes, pour la première fois, la possibilité d'élire

des représentants des 16 circonscriptions électorales nouvellement créées dans le cadre de l'accord de paix dans les régions touchées par le conflit. Malgré une série de difficultés qui ont entravé la campagne, il ne fait aucun doute que la démocratie colombienne sera enrichie par une représentation plus forte des victimes au Congrès. L'ONU est prête à soutenir leur participation effective, et je suis convaincu que le nouveau Congrès qui entrera en fonction en juillet s'efforcera de progresser en ce qui concerne les lois en suspens liées à l'accord de paix.

La consolidation de la paix est un processus en constante évolution, marquée par des avancées et des reculs, et la réintégration des ex-combattants ne fait pas exception. Malgré les défis qui se posent, notamment dans le domaine de la sécurité, les anciens membres des FARC-EP et les membres du parti des Communs ont pu faire campagne et voter lors des élections législatives pour la deuxième fois depuis la signature de l'accord. Les obstacles à leur vote ont été levés grâce aux efforts conjoints des autorités, des représentants des ex-combattants et de la Mission de vérification.

Dans les campagnes et dans de nombreuses villes, les personnes qui ont déposé les armes sont en train de construire une nouvelle vie productive grâce à de nombreux projets qui profitent également aux communautés et favorisent la réconciliation. La grande majorité des plus de 13 000 ex – combattants accrédités continuent de participer au processus de paix, et près des deux tiers de tous les anciens membres des FARC-EP participent désormais à des initiatives collectives et individuelles génératrices de revenus.

Ces exemples sont certainement remarquables, tout comme l'engagement des autorités et des partenaires, qui a permis d'accomplir tout cela au fil des ans. Des progrès sont réalisés en ce qui concerne des éléments clés pour le succès à long terme de la réintégration, y compris, tout récemment, en ce qui concerne l'accès à la terre et au logement.

Néanmoins, pour que ce processus soit viable, des efforts supplémentaires s'imposent, notamment ceux visant à mettre un terme à la violence qui continue de compromettre les projets des ex-combattants de construire une nouvelle vie. Si je reconnais que diverses mesures sont en place, on peut et on doit encore faire davantage pour renforcer leur sécurité.

Il y a deux semaines, aux côtés de représentants de l'Église catholique et de l'équipe de pays des Nations Unies, je me suis rendu à Arauca, une région qui connaît une situation critique et où plus de 100 personnes ont été

tuées et des milliers de personnes ont été déplacées de force rien que cette année. Nous nous sommes entretenus avec les autorités, les organisations de la société civile et les membres des communautés, qui ont tous lancé un appel désespéré à l'aide. Nous avons fait part de notre soutien aux personnes touchées ainsi que de l'urgence pour les autorités de prendre des mesures pour améliorer la situation. Nous avons également appelé une nouvelle fois les groupes armés à mettre immédiatement un terme à la violence et à respecter le droit international humanitaire. Le département d'Arauca illustre bien la situation de violence qui règne dans nombre de régions négligées, qui sont confrontées à des groupes armés illégaux, à des économies illicites et à une présence limitée de l'État.

Le département du Putumayo a été pareillement touché par la violence ces dernières semaines. J'insiste sur l'importance pour les autorités compétentes de mener une enquête approfondie sur la mort signalée de 11 personnes, dont des dirigeants autochtones et communautaires, dans le cadre d'une opération militaire contre des membres d'un groupe armé illégal à Puerto Leguízamo.

La violence fait également payer un tribut particulièrement lourd aux communautés autochtones et afro-colombiennes, sous forme de meurtres, de déplacements et du recrutement croissant de mineurs.

Face à ces souffrances qui persistent dans les communautés qui ont été les plus touchées pendant des décennies de conflit, la mise en œuvre intégrale de l'accord de paix est un impératif urgent. Il importe de rappeler à cet égard que l'accord a été conçu comme un ensemble de mécanismes interconnectés dont la pleine mise en œuvre permettrait non seulement de mettre fin au conflit avec les FARC-EP, mais aussi de s'attaquer aux facteurs profondément enracinés qui sous-tendent, même aujourd'hui, la dynamique de la violence dans de nombreuses régions du pays.

Par exemple, si elles sont mises en œuvre de manière coordonnée, les dispositions relatives aux garanties de sécurité énoncées dans l'accord peuvent donner une impulsion à des domaines importants comme la réintégration, la participation politique et la justice transitionnelle. De même, les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la réforme rurale tant attendue et dans la lutte contre les drogues illicites, notamment grâce aux programmes volontaires de substitution des cultures, permettront de renforcer la réintégration et la sécurité. Compte tenu des effets différenciés du conflit, les dispositions relatives au genre et à l'appartenance ethnique doivent être intégrées dans tous les domaines.

Il est essentiel d'utiliser efficacement les institutions conçues par le Gouvernement et les anciennes FARC-EP pour amorcer ces changements. De même, le renforcement des efforts conjoints au sein des mécanismes ad hoc mis en place au fil des ans pourrait également aider les parties à s'acquitter de leurs obligations et à répondre aux attentes suscitées par l'accord. Un exemple patent à cet égard est le projet pilote en cours, qui vise à renforcer les capacités des ex-combattants à localiser les champs de mines. Ce projet n'a pu être réalisé que grâce à la collaboration du Gouvernement et des anciens membres des FARC-EP et à l'appui de l'ONU. La contribution de ces efforts au déminage des zones contaminées atténuera directement les souffrances des communautés, en empêchant les mines de faire de nouvelles victimes et en favorisant le développement.

(l'orateur reprend en espagnol)

Après des années de travail constant, la Commission Vérité publiera en juin son rapport final, qui se fonde sur les témoignages de milliers de victimes, de tous les acteurs du conflit et de tous les secteurs de la société colombienne. L'héritage de la Commission sera plus qu'un récit univoque du passé. Il s'agira de traduire cette pluralité d'expériences en recommandations et initiatives concrètes qui contribueront à surmonter les dynamiques qui ont conduit au conflit et ont fait qu'il se prolonge.

À ce stade, je voudrais rappeler la recommandation du Secrétaire général d'utiliser le rapport de la Commission avec sagesse. Je suis convaincu que c'est précisément dans cet esprit que tant les victimes que les auteurs, ainsi que la société colombienne et ses institutions, recevront cet héritage et se l'approprieront. L'ONU est prête à soutenir la Commission dans son travail crucial de diffusion du rapport après sa publication.

Je tiens également à souligner le caractère historique des premières audiences publiques sur la reconnaissance de la responsabilité qui seront menées par la Juridiction spéciale pour la paix dans les prochaines semaines. Ces audiences seront une occasion pour les anciens commandants des FARC-EP, les membres des forces de sécurité publique et les tierces parties de démontrer leur engagement en faveur de la vérité et des droits des victimes, qui est la raison d'être du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition. Il s'agit d'une étape décisive dans la définition des peines qui seront prononcées par la juridiction. Son potentiel réparateur sera déterminant pour répondre aux attentes des victimes. Je me félicite de l'annonce récente par le Président Duque concernant l'adoption d'une feuille de route pour la prise en charge

et l'accompagnement des membres des forces de sécurité publique qui comparaissent volontairement devant la Juridiction spéciale pour la paix.

La paix en Colombie n'a pas de prix. Nous devons continuer à la construire et à la protéger pour assurer son succès, non seulement pour le bien de la Colombie mais aussi pour l'exemple qu'elle donne au monde. Le Secrétaire général, lors de sa visite en Colombie en novembre dernier, a déclaré :

« Dans un monde de divisions géopolitiques, de guerres sans fin et de conflits qui se multiplient, la Colombie envoie un message clair : il est temps d'investir dans la paix ».

Nous saluons tous les efforts que le Gouvernement, sous la houlette du Président Duque, continuera de déployer à cet égard dans les mois à venir. En même temps, je suis conscient que le relais sera bientôt passé à une nouvelle administration, la troisième depuis la signature de l'accord, qui assumera la responsabilité de l'exécutif dans sa mise en œuvre.

Pour continuer à avancer dans cette direction, il est essentiel que les parties, la société civile et les acteurs politiques reconnaissent les progrès accomplis et s'engagent à faire des progrès en ce qui concerne les tâches en suspens et à relever les défis de manière décisive. Dans ce contexte, l'appui continu du Conseil de sécurité sera fondamental, comme toujours.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ruiz Massieu de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Président de la Colombie.

Le Président Duque Márquez (*parle en espagnol*) : Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir transmettre mes salutations à l'Ambassadrice et Représentante permanente du Royaume-Uni, Dame Barbara Woodward. Il m'est également agréable de saluer M. Ruiz Massieu et tous les représentants présents aujourd'hui, ainsi que toute l'équipe de l'Organisation des Nations Unies et les membres de la délégation colombienne. C'est un honneur pour moi, en tant que Président de la Colombie, d'être ici au Conseil de sécurité aujourd'hui et de le faire à notre demande pour partager avec les membres du Conseil les résultats du programme national de consolidation de la paix.

Notre pays a enduré l'ignominie de la violence pendant de nombreuses décennies. Il a connu d'innombrables situations de violence fratricide insensée infligée par des groupes armés illégaux qui ont cherché

à déchirer notre nation et à saper la stabilité institutionnelle. Mais la Colombie est un pays qui a fait siens les principes fondamentaux de la paix, tels que consacrés par l'article 22 de notre Constitution. Dans cette charte politique, qui sert de phare et de guide à notre société, il est dit que la paix est un devoir et un droit que nous sommes tenus de respecter. Cette vertu fondamentale énoncée dans l'article 22 est également entérinée par l'article 2 de notre Constitution, dans lequel il est dit expressément et sans ambages que le principal devoir de l'État est de protéger la vie, l'honneur, les biens, les droits et les libertés de tous ses citoyens à tout moment, où qu'ils se trouvent.

Sur cette base, nous devons reconnaître qu'au cours des 40 dernières années, la Colombie a lancé divers processus de paix avec des groupes armés illégaux. Certains ont connu plus de succès et ont obtenu de meilleurs résultats que d'autres, mais nos institutions n'ont cessé de s'employer à promouvoir les principes de démobilisation, de désarmement et de réinsertion. Un autre élément important a été la capacité d'adapter cette volonté de paix aux circonstances, aux progrès et au développement du droit international, notamment depuis que le monde a vu naître le Statut de Rome afin que les crimes contre l'humanité ne restent pas impunis.

Le processus engagé en 2016 est l'une de ces évolutions, et il présente incontestablement à notre pays des défis et des possibilités. Mais il est également important de le replacer dans son contexte et de rappeler à la communauté internationale qu'après la signature de l'accord, nous avons continué à faire face aux menaces latentes de groupes armés illégaux tels que l'Armée de libération nationale ou de groupes terroristes liés au trafic de drogue, parmi lesquels on retrouve des organisations comme Los Pelusos et Los Caparros, groupes dissidents des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire, et, bien sûr, le terrifiant groupe de trafiquants de drogue connu sous le nom de Clan del Golfo.

Fort de cette compréhension multidimensionnelle des menaces pesant sur la sécurité, mais aussi étant donné la nécessité de construire la paix sur tout le territoire de la Colombie, nous avons, dès le premier jour de l'entrée en fonction de notre gouvernement, mis en œuvre une vision pour une politique publique que nous appelons « La paix par le droit ». Il constitue notre principe directeur pour construire la paix sans impunité et permet, conformément à ce qu'a dit la Cour constitutionnelle de Colombie, de faire des adaptations afin d'en assurer une mise en œuvre claire, efficace, vérifiable et ouverte au contrôle de tous les membres de notre société. Ainsi, dès

le premier jour où nous avons annoncé la politique de « La paix par le droit », nous avons demandé à l'ONU de veiller à ce que la mission d'observation et d'accompagnement de ce processus nous soutienne pendant les quatre années de notre mandat. C'est le lieu ici de remercier le Secrétaire général Guterres de son engagement et de son rôle de chef de file qui a permis de garantir que ce soutien, qui doit être indépendant et impartial, apporte l'aide dont la Colombie a besoin dans le concert des nations et le contexte du multilatéralisme. Je tiens également à remercier M. Ruiz Massieu et son équipe de leur participation de tous les instants à l'élaboration des politiques publiques qui nous permettent d'étendre notre rayon d'action à l'ensemble de notre territoire.

Dans cette optique, l'approche de « La paix par le droit » est globale et vise à garantir des progrès dans tous les domaines, tout en conservant un regard critique afin d'apporter les améliorations qui s'avèrent nécessaires. Je voudrais, à cet égard, évoquer les nombreux accomplissements réalisés par notre pays grâce à cette approche globale, avec l'appui du Conseil de sécurité, comme il est indiqué dans tous les rapports publiés depuis lors, mais aussi avec le soutien bilatéral de nombre de pays représentés ici au Conseil de sécurité.

Je commencerais par la question de la réintégration. Si la réintégration des individus ayant un passé violent ne se passe pas bien, cela peut avoir une incidence sur la mise en place d'un véritable processus de paix dans tout le pays. Je signalerai que 12 828 personnes, qui avaient pris le chemin erroné des armes, se trouvent aujourd'hui engagés dans un processus fiable et crédible de réintégration dans la société colombienne. De nombreuses caractéristiques rendent ce processus unique au monde, à commencer par le fait que sept garanties qualitatives ont été établies pour chaque personne, notamment un soutien psychosocial, économique et juridique et une aide à l'entrée sur le marché du travail. Il est très important de souligner qu'aujourd'hui, beaucoup de ces ex-combattants ou de ces personnes qui sont en cours de réintégration sont impliqués dans des projets productifs. Plus de 8 600 personnes sont directement impliquées dans des projets productifs individuels ou collectifs, produisant, vendant, commercialisant et construisant une vie meilleure pour leurs familles. Toutefois, comme l'a fait remarquer M. Ruiz Massieu, nous sommes allés encore plus loin pour aborder les questions liées à la terre, au logement et à la propriété. J'ai eu l'occasion de visiter sept anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration qui avaient été remis durant la première phase de transition pour créer des zones d'habitation pour les ex-combattants. Nous

avons transformé le régime de la propriété afin d'individualiser les droits de toutes les familles, de leur offrir une véritable liberté économique et de leur permettre de réintégrer la société colombienne.

Il est essentiel de le souligner ici, parce que l'une des premières considérations qui m'a été soumise par M. Jean Arnault, le prédécesseur de M. Ruiz Massieu, portait sur les lacunes du processus. Nous nous attaquons à ces lacunes par le biais de nos politiques pour les personnes en cours de réintégration. Aujourd'hui, plus de 85 % d'entre elles participent aux systèmes de sécurité sociale, de retraite et de soins de santé de notre pays, ce qui est sans précédent dans d'autres processus de paix dans le monde.

Parlons maintenant des victimes. C'est le deuxième élément de notre vision globale. Notre gouvernement a appuyé l'extension de la loi no 1448, sur les réparations aux victimes, afin de nous permettre d'utiliser les ressources de l'État pour améliorer la situation des millions de Colombiens qui ont subi la violence pendant des décennies. À cet égard, il importe également de souligner que notre gouvernement a pu passer de trois processus de réparation collective à plus de 50, allouant un budget et octroyant des réparations économiques à plus de 400 000 victimes en seulement quatre ans, ce qui constitue également une réalisation sans précédent.

Dans le droit fil du principe consistant à donner aux victimes la possibilité de s'exprimer, de voter, ainsi qu'une représentation politique et de l'influence dans la prise des décisions publiques, nous avons appuyé les dispositions permettant à 16 victimes, élues par vote populaire dans les régions du pays historiquement les plus touchées par la violence, de siéger au Congrès et de pouvoir y prendre la parole et voter, depuis le 13 mars. Cette décision historique reflète également un autre aspect transversal, à savoir que ces circonscriptions électorales se trouvent dans la Colombie la plus profonde, soit la partie du pays qui demande aujourd'hui que les efforts de développement s'accélèrent.

Cela m'amène au troisième point que je veux aborder aujourd'hui. Les plans de développement territorial sont la pierre angulaire de la paix en Colombie. Vingt mois après le début de leur mise en œuvre, et avant que je n'assume la présidence, il n'y avait que deux plans de développement territorial. Aujourd'hui, nous en avons 16, après 14 processus de concertation communautaire, dont je suis fier de dire qu'ils ont permis à la Colombie de voir plus de 4 milliards de dollars investis dans 170 municipalités, comprenant plus de 11 000 villages et 6 millions de

Colombiens, dont 2 millions de victimes de la violence. Ces plans de développement incluent des investissements dans l'eau, l'électricité et l'éducation, de même qu'un investissement presque sans précédent dans les routes secondaires, et sont un des meilleurs exemples de l'engagement de la Colombie en faveur des territoires, avec des investissements qui, avec ou sans l'Accord, étaient un dû historique. Je suis satisfait que nous ayons pu entreprendre des travaux publics en tirant profit des impôts et, plus récemment, lancer une marque nationale, dirigée par l'État, de sorte que tous les producteurs, qu'il s'agisse de victimes, d'ex-combattants ou d'habitants de ces zones, puissent accéder à tous les points de vente de notre pays, et que, lorsque les produits portant cette marque sont achetés, ils contribuent au bien-être des gens qui ont fait la pari d'une vie productive.

Quatrièmement, le développement rural général de notre pays est crucial dans cette vision globale. Aujourd'hui, notre gouvernement peut dire que nous avons délivré près de 52 000 titres de propriété rurale en moins de quatre ans, soit le plus grand nombre de titre de propriété rurale de l'histoire de notre pays. Nous avons pu incorporer plus de 1,6 million d'hectares à la banque foncière de Colombie. D'ici au mois d'août de cette année, nos investissements dans les routes secondaires seront les plus élevés dans les domaines des travaux publics et de la création d'emplois dans les zones rurales du pays.

C'est cette approche globale qui, en pleine pandémie, nous a permis d'enregistrer le plus grand volume d'exportations agricoles de l'histoire de la Colombie, l'élément qui a fait la différence étant ce que nous appelons l'agriculture contractuelle. Les exploitants peuvent vendre sans intermédiaire, avec des mécanismes de micro-assurance et de financement qui leur donnent la possibilité d'avoir un revenu prévisible avec le temps. Environ 300 000 producteurs ruraux seront incorporés dans le programme d'ici à la fin du mois d'août. Le remplacement des cultures illicites est un autre aspect très important de notre vision d'ensemble. Jusqu'à présent, 50 % de l'éradication dans les zones concernées par ce programme ont eu lieu sous notre gouvernement, sachant que nous devons envisager tous les outils dont nous disposons pour lutter contre la menace du trafic de stupéfiants.

Le déminage humanitaire est encore un autre élément qui s'inscrit dans cette approche globale. Aujourd'hui, nous sommes en mesure d'indiquer que 50 % – la moitié – de l'ensemble des activités de déminage en Colombie ont eu lieu durant les près de quatre

années de ma présidence. Par ailleurs, dans le cadre de notre approche globale, nous opérons une différenciation selon le genre et veillons à ce que les communautés afro-colombiennes – raizale et palenque – et les membres des communautés autochtones aient aujourd'hui un budget qui leur soit alloué. Pour la première fois en Colombie, nous avons une nouvelle loi qui permet à ces communautés de conclure des contrats directement avec l'État, à plus grande échelle, afin d'avoir une incidence sur les programmes de développement.

Je souhaite aussi mentionner les aspects très importants qui se rapportent aux principes de vérité, de réconciliation et de non-répétition. Nous fournissons un appui économique complet aux institutions compétentes et dans notre conception des politiques publiques. Nous appuyons les premiers processus de justice réparatrice dans notre pays pour les personnes privées de liberté et pour accorder des réparations aux victimes. Toutefois, c'est également le lieu de dire que, notre gouvernement, soucieux de corriger les erreurs du passé et regardant vers l'avenir, a réussi à modifier la Constitution afin que ni le trafic de stupéfiants ni l'enlèvement ne soit désigné comme lié à la criminalité politique et donc couvert par une future amnistie. Il s'agit d'une rectification notable que nous avons promise avant d'être élus à la présidence.

Aujourd'hui, nous voyons que les forces militaires colombiennes ont produit un rapport rendant compte de tout leur travail au cours des 50 dernières années pour défendre la loi dans notre pays et appelant à l'ouverture d'un procès de groupe pour faire justice aux plus de 400 000 membres de la police et des forces armées qui ont été victimes de la violence. C'est une contribution documentée, jamais vue dans un procès de cette nature. Aujourd'hui, nous espérons aussi que ceux qui sont les principaux responsables des crimes contre l'humanité diront la vérité à la Colombie au sujet des enlèvements, de l'enrôlement de mineurs, des crimes contre les femmes et, bien sûr, de ces attaques contre les forces de sécurité publique. Je veux également exprimer notre volonté sincère de progresser en ce qui concerne des réparations effectives. L'État colombien a tenu sa promesse mais les auteurs de crimes contre l'humanité doivent aussi fournir des réparations économiques et matérielles crédibles, vu que beaucoup de leurs contributions sont loin des attentes.

Je veux m'arrêter un instant pour apporter une précision sur les nombreuses difficultés que nous rencontrons. Malheureusement chaque fois qu'il y a eu des processus de paix en Colombie, il y a eu de la violence.

Qu'il s'agisse des processus précédents ou de l'actuel, des personnes considérées comme d'ex-combattants ont été tuées après leur démobilisation. Cependant, il importe dans ce contexte de rappeler ce qui est écrit dans le dernier rapport en date du Bureau du Médiateur de Colombie.

« Il ressort des études que le processus de mise en œuvre intervenu après les accords de paix avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) a connu le plus faible nombre de morts pour 1 000 dans le cadre du processus de réintégration ».

Ce seul fait illustre les efforts qui ont été accomplis en matière de sécurité. Nous ne pouvons pas considérer cela comme une victoire, car de tels incidents ne devraient pas se produire. Cependant, historiquement, nous avons pu observer comment l'engagement de protéger les personnes impliquées dans le processus de démobilisation, de désarmement et de réintégration a donné des résultats.

Il est également triste de constater que les mains meurtrières des trafiquants de drogue continuent de faire des ravages dans certaines régions de la Colombie. Toutefois, nous devons également reconnaître que, pendant les quatre années de notre gouvernement, nous aurons le taux d'homicide moyen et global le plus bas jamais enregistré pendant un mandat présidentiel depuis plus de 40 ans.

Cela aussi est déjà un progrès pour notre société, tout comme le fait que nous ayons enregistré les taux d'enlèvement les plus bas depuis que ces indicateurs existent dans notre pays. Cependant, je ne peux pas m'adresser au Conseil aujourd'hui sans mentionner certaines préoccupations.

Le trafic de drogue est le plus grand ennemi de la consolidation de la paix en Colombie. Des efforts d'éradication et de substitution ont été faits, et des efforts historiques ont été réalisés en termes de saisies, qui ont atteint des niveaux records l'année dernière, la Colombie ayant saisi 670 tonnes de drogue. Mais nous voyons comment la consommation dans le monde continue d'augmenter. Tant qu'il n'y aura pas un sentiment de responsabilité partagée, en vertu duquel les pays qui influent le plus sur la consommation adoptent des politiques publiques plus directes et plus claires, le trafic de drogue demeurera une source de grandes souffrances pour la société colombienne. C'est pourquoi il convient d'en parler dans cette enceinte.

Je voudrais partager quelques derniers messages avec le Conseil. Le premier concerne ce que notre gouvernement, avec son plan budgétaire, léguera à la prochaine administration. Nous sommes passés de la fragilité à un processus budgétaire planifié assorti d'indicateurs de référence mesurables, comme ceux utilisés à l'ONU.

En Colombie, il n'y a pas d'ennemis de la paix au sein des institutions ou de la démocratie. Nous voulons tous la paix. Nous travaillons tous pour la paix, et les seuls ennemis de la paix sont ceux qui ont cherché à nuire à notre nation par la violence.

Aujourd'hui, nous pouvons également dire que des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne de nombreuses revendications, ce qui était nécessaire, indépendamment de l'accord de paix. Le plus grand défi pour un processus de paix n'est pas sa signature, mais sa mise en œuvre au fil du temps, sachant que ce processus se déroulera sur près de trois administrations.

Même la pandémie n'a pas empêché la Colombie de faire avancer le processus de paix. Même une crise migratoire, la plus importante jamais connue par un pays d'Amérique latine, un ouragan de catégorie 5 ou les ravages socioéconomiques de la pandémie ne nous ont pas empêché de faire les progrès que nous partageons aujourd'hui, dont fait état le rapport de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2022/267).

Aujourd'hui, la Colombie veut continuer de progresser vers la consolidation de la paix par le droit. Mais cela exige également que les nombreuses affaires de recrutement de mineurs, d'atteintes contre les femmes et d'attaques contre les forces de sécurité, ainsi que les répercussions du trafic de drogue, soient réglées dans le cadre de la justice transitionnelle.

Il est bien sûr très important que la Colombie continue de donner des garanties pour les actes de ses forces de sécurité, toujours dans le respect du droit international humanitaire et des droits humains, et en veillant toujours à ce que ce soient les organes de contrôle qui enquêtent sur toute opération où elles ont été impliquées dans le cadre de ce que l'on appelle les interventions urgentes du service d'enquête de notre pays.

Notre nation applique une politique de tolérance zéro à l'égard des violations des droits humains commises par les forces de sécurité, mais elle dispose également d'une force de sécurité publique qui, chaque jour dans le pays, obtient la faveur des citoyens, y compris ceux en cours de réintégration, auxquels elle assure une protection.

Je conclurai en disant ce qui suit. La paix en Colombie n'est pas une question politique ou électorale. Ce n'est pas une question idéologique. La paix n'appartient à personne, elle est l'objectif commun de toute une nation et de ses institutions.

Les défis futurs de la consolidation de la paix, au vu des progrès décrits, se fondent sur l'hypothèse qu'il existe une vérité authentique, indiscutable, non idéologique et impartiale et que toutes les sanctions pertinentes en vertu du droit international existent, en tenant compte de la période de transition, mais qu'il y a de réelles restrictions imposées à ces libertés par les principaux responsables.

Comme nous l'avons demandé à l'ONU, celle-ci peut apporter son appui à l'application des peines dans le cadre du système de justice transitionnelle, qui est un mécanisme de renforcement du processus de paix, résultant des efforts de notre gouvernement.

Aujourd'hui, la Colombie se présente au monde avec des résultats visibles, indiscutables et sans parti pris, mais en sachant qu'elle a des défis à relever qu'elle ne cherche pas à cacher, mais qui doivent unir notre nation dans cet objectif.

Je voudrais terminer en partageant ce que le Secrétaire général Guterres a dit l'année dernière pendant sa visite en Colombie. Au milieu de tant de difficultés dans le monde, de tant d'intolérance et de tant d'adversité, la Colombie est une source d'inspiration. Les tâches encore en suspens, en raison de leur durée, ne peuvent masquer les succès que la Colombie a consolidés, qui, plus que le succès individuel d'un gouvernement ou de moi-même, en ma qualité de Président, sont ceux d'une société qui a toujours voulu vaincre la violence.

Je tiens à remercier chacune des personnes ici présentes de la manière dont elles ont accueilli les rapports périodiques. Je tiens également à remercier la Mission de vérification de son approche fiable, qui consiste à reconnaître ce qui a été bien fait en Colombie.

Nous sommes une nation qui a fait face à la violence, mais qui la vaincra toujours grâce à l'état de droit et à la capacité institutionnelle de fournir les services de l'État dans les zones les plus reculées de notre pays et de semer l'harmonie dans le cœur des Colombiens.

C'est pourquoi, en tant que Gouvernement, nous n'avons pas voulu considérer cela comme un programme politique ou un atout électoral. Au contraire, il s'agissait

d'établir la primauté des institutions afin que celle-ci puisse être l'expression éloquente de ce qu'un pays est capable de réaliser en vertu de l'article 22 de notre Constitution, qui dispose que la paix est un devoir et un droit qui doit être respecté.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président Duque Márquez de sa déclaration.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Je tiens tout d'abord à remercier le Représentant spécial Ruiz Massieu de son exposé détaillé et de ses réflexions. Je tiens une nouvelle fois à souhaiter une très chaleureuse bienvenue au Président Duque Márquez. Je le remercie également de ses observations très détaillées et de ses éclairages sur la situation en Colombie. La présence du Président de la Colombie ici aujourd'hui témoigne de l'importance qu'il accorde lui-même au rôle que jouent l'ONU et le Conseil de sécurité pour accompagner la Colombie sur la voie d'une paix durable et viable.

Ce fut un immense privilège pour le Royaume-Uni de travailler aux côtés de la Colombie. Je tiens à féliciter le Président Duque Márquez, les parties et le peuple colombien des progrès accomplis en un peu plus de cinq ans depuis la signature de l'accord de paix. Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement pendant cette période pour favoriser la réintégration des ex-combattants dans la vie civile.

La Colombie illustre bien le fait qu'un règlement durable des différends n'est possible que par la voie d'un dialogue pacifique. Au cours du dernier trimestre, comme nous l'avons encore entendu aujourd'hui, nous avons continué de constater des progrès notables dans la mise en œuvre de l'accord de paix. Comme le note le rapport (S/2022/267), cette année marque une étape charnière pour le système de justice transitionnelle, et ses trois entités continuent de progresser dans leur travail essentiel.

Nous attendons avec intérêt le rapport final de la Commission Vérité, coexistence et non-répétition au mois de juin, ainsi que les premières peines que la Juridiction spéciale pour la paix sera amenée à prononcer. Nous sommes conscients qu'il est d'une importance fondamentale, dans le cadre de ce processus, que les auteurs reconnaissent leurs crimes devant les victimes elles-mêmes, et, à l'instar du Secrétaire général, nous sommes convaincus que les Colombiennes et les Colombiens continueront à faire preuve d'une vraie force d'âme et d'un réel courage alors qu'ils affrontent un passé qui a été douloureux afin d'avancer vers une réconciliation pleine et véritable.

En dépit des progrès importants qui ont été réalisés, nous restons inquiets pour les groupes qui continuent d'être touchés de manière disproportionnée par la violence, le déplacement et l'enfermement. À cet égard, comme nous l'a dit aujourd'hui le Représentant spécial Ruiz Massieu, nous restons vivement préoccupés par l'augmentation de l'insécurité et des actes de violence dans plusieurs régions, qui ont coûté la vie à des ex-combattants, à des figures de la société civile, à des défenseurs de l'environnement, à des défenseurs des droits humains, à des dirigeantes et à des membres des communautés afro-colombiennes et autochtones. D'ailleurs, si je puis me le permettre, lorsque je me suis entretenu avec les représentants de ces groupes dans le cadre d'une visite virtuelle à la fin de l'année 2020, en ma qualité de Représentant spécial du Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour la prévention des violences sexuelles en période de conflit, j'ai pu constater directement les observations percutantes dont ils ont fait part à cet égard.

Je suis certain de me faire l'interprète de tous les collègues lorsque je dis que nous avons été choqués et attristés par le meurtre de Jorge Santofimia, dans le département de Putumayo. Son engagement en faveur de la protection de l'environnement et de la paix avait fait de lui un véritable exemple des avantages qui découlent d'une intégration réussie. Pour lutter contre cette violence, nous exhortons le Gouvernement à continuer d'intensifier ses efforts pour garantir une protection et une sécurité suffisantes, améliorer la présence de l'État dans les zones touchées par le conflit, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, et renforcer les institutions qui enquêtent sur les responsables de ces crimes et engagent des poursuites contre eux.

Bien que la mise en œuvre intégrale de l'Accord final se heurte encore à des obstacles, comme nous l'a dit S. E. le Président Duque Márquez, il y a eu des progrès. L'élection de 16 victimes aux sièges attribués aux circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix, à la Chambre des représentants, représente une véritable avancée historique. C'est l'occasion d'accroître la participation démocratique des victimes et des communautés les plus touchées par le conflit. Nous saluons également le processus et les mécanismes de justice réparatrice qui ont été mis en place. Alors que la Colombie se tourne désormais vers l'avenir et vers l'élection présidentielle du mois prochain, nous appelons une nouvelle fois tous les acteurs politiques à faire en sorte que cette élection soit pacifique et inclusive et que les partis élus restent attachés à la mise en œuvre intégrale de cet important accord de paix.

Pour terminer, l'expérience de la Colombie nous montre à tous l'importance d'adopter des approches globales et inclusives, des approches qui permettent de consolider et de pérenniser la paix, ainsi que le réel intérêt qu'il y a à mobiliser l'ensemble du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, y compris la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, pour cristalliser l'appui de la communauté internationale. Pour sa part, le Royaume-Uni reste pleinement déterminé à appuyer le processus de paix en Colombie, alors que toutes les parties continuent d'avancer sur la voie d'une paix durable, et, en partenariat avec le pays, nous continuerons à nous efforcer de consolider, renforcer et développer les acquis obtenus jusqu'à présent.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, M. Carlos Ruiz Massieu, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur la situation dans le pays (S/2022/267) et de nous avoir fait part de son analyse.

Nous saluons la participation du Président colombien, S. E. M. Iván Duque Márquez, à la présente séance. Sa participation aujourd'hui est de toute évidence un événement majeur qui est naturellement perçu comme la consécration des efforts déployés par son administration pour mettre en oeuvre le processus de paix.

Nous sommes certains que les orateurs et oratrices d'aujourd'hui lui adresseront moult paroles aimables tout en essayant d'éviter les questions épineuses présentes en grand nombre dans le récent rapport du Secrétaire général. Mais en Russie, être ami avec quelqu'un implique de lui dire la vérité. C'est pourquoi nous n'essaierons pas de prétendre que nous ne sommes pas inquiets pour l'avenir du processus de paix en Colombie.

La Colombie n'est pas un pays ordinaire à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. À un certain moment, le Conseil est devenu le garant de la paix dans le pays. Ce faisant, il a de fait mis sa réputation en jeu. C'est pourquoi nous suivons l'évolution de la situation avec une attention accrue. Et pour parler franchement, nous avons eu de plus en plus de raisons de nous inquiéter au fil des ans.

La Colombie a certes obtenu certains résultats concernant la mise en oeuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Mais nous voudrions nous concentrer sur les problèmes liés à la mise en oeuvre de l'Accord. Je voudrais tout d'abord dire que l'Administration Duque évite systématiquement de mentionner l'Accord final. Elle préfère faire référence au programme « La paix par le droit ». Substituer ainsi les notions est très douloureux pour nous tous, car le Conseil de sécurité n'a jamais approuvé ce programme, et l'autre partie à l'Accord final, que le Président Duque Márquez a appelée aujourd'hui les ex-combattants, ne l'a pas accepté non plus. L'emploi même de ce terme montre que malheureusement, son pays n'a pas avancé vers une véritable réconciliation nationale. Dans le même ordre d'idées, la société colombienne n'a pas connu la transformation profonde qu'avait prévue l'Accord final. Huit années se sont écoulées depuis la signature de l'Accord final, et le fait que cette situation perdure menace de saper les fondements mêmes du processus de paix et de remettre en cause tout ce que le peuple colombien s'est efforcé à grand-peine de réaliser.

Notre analyse ne repose pas sur des perceptions subjectives. Le récent rapport du Secrétaire général nous donne un certain nombre de raisons de tirer ces conclusions peu encourageantes. Les préoccupations concernant les progrès de la Colombie pour ce qui est du relèvement postconflit constituent le fil conducteur du rapport. Le principal problème, c'est l'incapacité persistante des autorités d'assurer la sécurité des participants au processus de paix et des dirigeants communautaires. Le problème de l'absence de l'État dans les régions reculées du pays n'a pas été réglé, et les programmes complets de réforme agraire et de substitution de cultures en remplacement de la coca n'ont pas été mis en oeuvre.

Il est évident que la baisse du niveau de violence et la sécurité des participants au processus de paix sont des facteurs essentiels pour parvenir à une paix durable. Cependant, c'est précisément dans ces aspects qu'il existe des lacunes importantes. En fait, la Colombie est en proie à une confrontation armée, à une répartition forcée des zones d'influence criminelle et à une lutte pour le contrôle du trafic de stupéfiants, et les participants au processus de paix sont abattus. Les conditions de sécurité se sont détériorées à un point tel que la Cour constitutionnelle a dû déclarer un état de fait inconstitutionnel et demander au Gouvernement de prendre des mesures urgentes afin d'améliorer la situation. Et il y a des choses à améliorer, et ce, de toute urgence.

Depuis la signature de l'Accord final, 315 participants au processus de paix ont été tués. Rien qu'au cours de l'année écoulée, le nombre d'actes de violence armée a été multiplié par six. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, plus de 274 000 Colombiennes et Colombiens ont été confrontés à la violence armée ou à ses conséquences au cours des deux premiers mois de cette année. Les organisations non gouvernementales (ONG) locales ont également partagé leurs données : depuis le début de l'année, il y a eu 31 cas de représailles à grande échelle, et 13 signataires de l'Accord final ainsi que 50 militants de la société civile ont été tués.

Le Comité international de la Croix-Rouge tire également la sonnette d'alarme. Le 23 mars dernier, il a publié un rapport sur le pays intitulé *Humanitarian Challenges 2022*. Ce document indique que la Colombie est le théâtre de six conflits armés, impliquant diverses bandes rebelles qui s'opposent aux forces gouvernementales. Il semblerait que quelqu'un disparaisse sans laisser de trace tous les deux jours. Près de 53 000 personnes sont aujourd'hui déplacées en Colombie, un chiffre en hausse de 120 % en 2021 par rapport à 2020. La situation concernant la réforme agraire n'incite pas à l'optimisme. Sur les 3 millions d'hectares promis dans le cadre des programmes de paix, deux tiers ont été placés dans le Fonds foncier, mais seulement 16 % ont été livrés.

Dans ce contexte, il est regrettable que les représentants de la société civile colombienne n'aient pas eu l'occasion cette fois-ci de présenter en personne au Conseil leurs évaluations de l'action du Gouvernement. Il est toutefois encourageant que les organisations non gouvernementales puissent au moins encore informer les membres du Conseil de leurs points de vue par écrit. Le contenu de leurs lettres permet de conclure qu'en ce qui concerne le processus de paix, les efforts des quatre dernières années n'ont eu que peu d'effet ou ont ramené la situation de sécurité du pays au niveau qui prévalait lorsque l'Accord final a été signé. Les organisations de la société civile reconnaissent que l'initiative « La paix par le droit » ne permet pas de garantir le respect des obligations au titre de l'Accord final. Ce constat déprimant confirme l'inquiétude que suscitent la perspective d'une aggravation de la crise dans le pays et le fait que la situation, loin de s'améliorer progressivement, ne se stabilise pas.

Il convient également de rappeler que le pays ne pourra pas parvenir à une paix durable sans la participation de tous les principaux acteurs et partis politiques, y compris l'Armée de libération nationale. Aussi profondes

que soient les divergences internes, seul un dialogue sans conditions préalables peut conduire à une compréhension mutuelle. À cet égard, les décisions unilatérales en vue d'un cessez-le-feu, y compris pendant les processus électoraux, jouent incontestablement un rôle positif.

Malheureusement, nous avons également remarqué une volonté d'escamoter la réalité dans le rapport du Secrétaire général (S/2022/267), qui présente la tenue en mars des deuxième élections législatives depuis la signature de l'Accord final et l'élection de 16 parlementaires supplémentaires comme une étape importante et une occasion historique. Cet enthousiasme nous paraît exagéré étant donné que les élections législatives font partie du processus démocratique normal et, selon la Constitution colombienne, doivent avoir lieu tous les quatre ans. Quant aux 16 sièges supplémentaires, selon l'Accord final, ils auraient dû être pourvus en 2018. En d'autres termes, il s'agit en fait d'un retard de quatre ans.

Dans le cadre des prochaines élections devant permettre au peuple colombien d'exprimer sa volonté, je voudrais formuler l'espoir que le futur dirigeant du pays donnera la priorité au respect scrupuleux des obligations découlant de l'Accord final. Cependant, si une politique qui consiste essentiellement à substituer des concepts devait une fois de plus prévaloir, la Colombie pourrait très bientôt être confrontée aux effets les plus négatifs d'une telle approche. Nous aimerions tous que le pays du Président Duque Márquez évite cela.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Russie continuera d'appuyer le processus de paix colombien afin de le rendre durable et irréversible. Le travail responsable qu'accomplit la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général est essentiel à cet égard, et nous espérons pouvoir compter sur elle à l'avenir.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer notre sympathie à nos collègues des États-Unis alors que l'on cherche à déterminer la nature de l'attaque survenue dans une station de métro à Brooklyn. Nous savons déjà que des personnes ont été blessées et partageons la tristesse de nos amis new-yorkais.

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Ghana et le Kenya. Nous remercions M. Carlos Ruiz Massieu, le Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé et saluons la participation à la présente séance de S. E. le Président Iván Duque Márquez.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité félicitent le peuple colombien du succès des élections législatives qui viennent de se tenir. Le déroulement de la campagne électorale dans un calme relatif souligne la résilience du peuple colombien et son attachement à une paix durable. Nous lui souhaitons plein succès pour l'élection présidentielle à venir et espérons que l'élection des 16 représentants des districts spéciaux marquera le début d'une plus grande inclusion politique pour les communautés touchées par le conflit.

Plus de cinq ans après la signature de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, le processus de paix colombien reste une source d'inspiration pour de nombreux pays qui cherchent à mettre fin à des guerres civiles prolongées. Pendant des décennies, la Colombie était connue pour sa longue guerre civile et la violence généralisée des paramilitaires et des cartels de la drogue. Aujourd'hui, le pays témoigne d'un leadership inspiré dans la recherche et le maintien de la paix. L'ampleur et l'ambition de l'Accord final reflètent l'audace de la vision du Gouvernement colombien et des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire. Le peuple colombien peut être fier de cette paix durement acquise. Nous souhaitons également exprimer notre sincère admiration pour les victimes et les survivants qui, malgré leurs profondes cicatrices, reconstruisent leur vie tout en appuyant le processus de paix. Les trois membres africains du Conseil de sécurité reconnaissent les progrès notables accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord final, malgré les problèmes. Néanmoins, nous renouvelons notre appel à sa mise en œuvre intégrale et complète. Nous exhortons toutes les parties prenantes à ne pas perdre de vue les dividendes qui découleront d'une paix durable. Nous sommes encouragés par les garanties fournies par les différents candidats à la présidence quant à la mise en œuvre intégrale de l'Accord final.

La réintégration complète des ex-combattants dans la société colombienne reste la clef du succès du processus de paix. À cet égard, les trois membres africains du Conseil de sécurité saluent les efforts déployés par le Gouvernement pour faciliter l'accès à la terre afin de mener des projets productifs, et pour consolider les anciens secteurs territoriaux de formation et de réintégration. Nous demandons d'accroître l'appui et la sécurité apportés aux ex-combattants vivant en dehors des anciens secteurs territoriaux, y compris ceux d'origine autochtone et afro-colombienne.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité attachent la plus grande importance au chapitre de l'Accord final sur les questions ethniques et demandent une plus grande mobilisation pour sa mise en œuvre. Nous nous félicitons des plans du Forum de haut niveau sur les populations autochtones visant à élaborer une feuille de route pour 2022 afin de régler les problèmes auxquels sont confrontés les ex-combattants d'origine autochtone et afro-colombienne, et nous réaffirmons la nécessité d'allouer des ressources adéquates et fiables à cette initiative. Nous encourageons également les parties à faire appel à la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final pour régler leurs différends.

La justice transitionnelle reste la pierre angulaire du processus de paix colombien. Il ne saurait y avoir de paix durable sans véritable réconciliation. Les trois membres africains du Conseil de sécurité saluent les progrès réalisés dans le cadre du Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition. Nous saluons tout particulièrement les progrès réalisés par la Juridiction spéciale pour la paix en matière de justice pour les victimes et soulignons l'importance de garantir son autonomie et son indépendance. En outre, nous attendons avec intérêt le rapport de la Commission Vérité, coexistence et non-répétition, qui sera publié en juin prochain, et encourageons le peuple colombien à s'appuyer sur ses recommandations afin de consolider la réconciliation nationale.

Nous sommes conscients du lien qui existe entre le terrorisme et le commerce illicite, notamment celui des stupéfiants. Nous félicitons le Gouvernement colombien de l'arrestation du célèbre baron de la drogue connu sous le nom d'Otoniel et espérons que son arrestation facilitera le démantèlement d'organisations criminelles et des réseaux qui les soutiennent. La réinstallation durable des ex-combattants ne pourra être couronnée de succès que s'ils sont tenus à l'écart du commerce illégal de stupéfiants. Nous exhortons le Gouvernement à accorder la priorité au développement des infrastructures rurales, ainsi qu'à la mise en œuvre du Programme national intégral de substitution des cultures illicites.

Les trois membres africains du Conseil sont extrêmement préoccupés par la violence persistante qui vise les ex-combattants, les communautés touchées par le conflit, y compris les communautés afro-colombiennes et autochtones, les figures de la société civile, les femmes œuvrant à la consolidation de la paix et les militants des droits humains. Nous sommes particulièrement

préoccupés par les informations faisant état d'une intensification de la violence des groupes armés, notamment l'Armée de libération nationale (ELN), et de leurs attaques contre des civils innocents. Nous soulignons la nécessité d'une mise en œuvre urgente des garanties de sécurité par la Commission nationale des garanties de sécurité pour les plus vulnérables, en tenant compte des questions de genre. Nous continuerons d'appuyer tous les efforts visant à renforcer le processus de paix, notamment en y associant des groupes qui ne sont pas parties à l'Accord final. Les trois pays africains membres du Conseil demandent instamment au Gouvernement et à l'ELN d'engager un dialogue constructif pour tirer parti de l'occasion qui se présente en vue de favoriser la réconciliation nationale et la stabilité en Colombie.

Enfin, les trois membres africains du Conseil réaffirment leur solidarité avec le Gouvernement et le peuple colombiens dans leur quête de paix et de prospérité. Nous voudrions également assurer la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie de notre appui indéfectible. Nous souhaitons plein succès au Président Duque Márquez dans ses activités futures.

Le Président (*parle en anglais*) : Je m'associe à ce qu'a dit le représentant du Kenya au début de sa déclaration concernant la situation à Brooklyn. Nos pensées et nos prières vont à toutes les personnes qui ont été touchées par cet incident.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, je tiens à remercier M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie, de son exposé d'aujourd'hui et des efforts inlassables que lui, son équipe et l'équipe de pays des Nations Unies déploient sur le terrain.

Je voudrais souhaiter la bienvenue au Président Iván Duque Márquez. Sa présence aujourd'hui et les informations qu'il a partagées avec nous montrent une fois de plus l'importance que le Gouvernement colombien attache à un dialogue avec le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale. Nous apprécions grandement cet échange direct qui rend nos débats plus transparents.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis la signature de l'accord de paix historique, de nombreux progrès ont été réalisés. Des milliers d'ex-combattants ont déposé les armes et ont été réintégrés dans leurs communautés. Des mécanismes de justice transitionnelle ont été établis et se sont avérés efficaces.

Les Forces armées révolutionnaires de Colombie—Armée populaire ont été transformées en un parti politique reconnu. Les victimes et les populations qui étaient auparavant exclues et marginalisées ont désormais voix au chapitre et siègent au Congrès, ce qui a rendu les processus plus inclusifs. L'accord de paix et la transition bénéficient d'un large soutien au sein de la population colombienne. Nous félicitons sincèrement le peuple, le Gouvernement et le Président colombiens pour ces efforts, leur détermination et leur militantisme en vue de bâtir un pays plus pacifique, plus juste et plus prospère pour tous.

Dans le même temps, comme nous l'avons entendu, bon nombre de défis persistent. Ces derniers mois, certaines zones rurales en particulier ont connu une augmentation de la violence, y compris la violence sexuelle et le recrutement d'enfants, ce qui représente une menace pour l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable et risque d'annuler certains des progrès réalisés. Les plus grands défis à la paix en Colombie restent les attaques et les violences commises par les groupes armés et les bandes criminelles contre les dirigeants communautaires et les figures de la société civile, les représentants autochtones et afro-colombiens, les défenseurs des droits de l'homme et les militants LGBTI. Les femmes sont particulièrement visées au sein de ces groupes. Les ex-combattants qui ont déposé les armes sont menacés, ce qui complique leur réintégration dans la société. Nous sommes choqués par ces attaques, qui mettent en péril le processus de paix dans son ensemble. Un exemple récent et terrible est l'attaque commise le 27 mars à Bogotá, durant laquelle Salomé et Daniel ont été tués et plus de 30 personnes blessées. Les Águilas Negras ont également mené des attaques, proféré des menaces de mort et dressé une liste de personnes à abattre. Ils n'ont pas hésité à s'en prendre à la candidate à la vice-présidence.

Il est essentiel de veiller à ce que le Gouvernement colombien poursuive et intensifie ses efforts pour protéger toutes les personnes ciblées et qui font l'objet de menaces, et renforcer les institutions qui peuvent mener des enquêtes et poursuivre les criminels responsables de ces violences. Le Gouvernement a la responsabilité de protéger ses citoyens, y compris dans les zones rurales. Il faut démanteler les groupes criminels et les groupes armés une bonne fois pour toutes. Il faut également améliorer la sécurité rurale, renforcer la présence des services de l'État dans les zones rurales et les zones touchées par le conflit et mettre en place des solutions de remplacement pour les cultures et les économies illicites. Sans des réformes rurales intégrales

qui garantissent également le droit à la terre pour les victimes du conflit, la Colombie ne pourra ni se développer ni parvenir à la paix.

Les dispositions de l'Accord final relatives au genre continuent d'être mises en œuvre et financées à un rythme plus lent que les autres dispositions de l'Accord. Comme nous l'avons déclaré lors de la rencontre avec la presse en janvier aux côtés de la Norvège et des Émirats arabes unis, la mise en œuvre des dispositions relatives au genre et des chapitres portant sur les questions ethniques de l'Accord est une condition essentielle pour une paix durable. Après des décennies d'un conflit insensé, le peuple colombien a tenu en mars ses deuxièmes élections législatives depuis la signature de l'Accord. Ces élections ont montré que le Gouvernement et le peuple colombiens travaillent effectivement d'arrache-pied pour garantir un avenir pacifique à leur pays. La création de 16 circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix est un pas important vers la mise en œuvre de l'Accord, grâce à l'inclusion des voix des populations historiquement exclues dans les zones touchées par le conflit, des membres des communautés autochtones et des représentants des victimes et des organisations de femmes. Nous nous félicitons du nombre record de candidates et de l'augmentation du nombre de femmes élues au Congrès. Nous encourageons le Gouvernement à s'attaquer à la violence politique fondée sur le genre dans le cadre de la prochaine élection présidentielle en veillant à ce que des mesures de sécurité soient instaurées pour protéger le droit de vote de tous les Colombiens.

Enfin, nous nous félicitons des progrès accomplis dans les processus de justice transitionnelle. Le Système intégré pour la vérité, la justice, la réparation et la non-répétition a donné de bons résultats, en vue d'amener les auteurs de crimes à répondre de leurs actes. Nous aimerions qu'on mette davantage l'accent sur les violences sexuelles liées aux conflits et qu'on ouvre un dossier spécial pour ces crimes. Il importe que toutes les victimes obtiennent justice, mais l'application du principe de responsabilité est également essentielle pour la réconciliation et l'édification d'une société plus pacifique.

Pour terminer, je voudrais remercier le Président Duque Márquez pour la collaboration constructive de son gouvernement avec le Conseil de sécurité pendant son mandat. Nous nous faisons une joie de poursuivre ces efforts et nous lui souhaitons plein succès dans ses activités futures.

M^{me} Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, M. Carlos Ruiz Massieu, de son précieux exposé et des efforts que son équipe et lui déploient en ce qui concerne ce dossier. Je voudrais également souhaiter une chaleureuse bienvenue au Président de la Colombie, S. E. M. Iván Duque Márquez, qui participe à la séance d'aujourd'hui. Nous le remercions de son exposé détaillé sur l'évolution de la situation dans son pays.

Alors que la Colombie continue d'avancer sur la voie de la paix, il importe de faire le bilan de ce qu'elle a accompli à ce jour, de célébrer les réalisations accomplies dans le cadre de l'Accord final et surtout de souligner l'importance de l'engagement à faire fond sur ces réalisations. Nous devons en outre reconnaître la détermination dont le Gouvernement colombien et les autres parties prenantes ont fait preuve pour s'attaquer à ces défis. La prochaine administration aura des responsabilités importantes, mais aussi de nombreuses possibilités de mettre en œuvre l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable de manière globale et intégrale.

Depuis la dernière séance du Conseil (voir S/PV. 8951) sur cette question, la Colombie a organisé des élections législatives. C'est un autre succès dans le cadre des efforts en faveur de l'application intégrale de l'Accord final, qui est essentiel pour le cheminement de la Colombie vers une paix durable et viable. Dans ce contexte, nous espérons que les avantages découlant du pacte de non-violence pendant les élections, qui a été signé récemment par 13 partis politiques, persisteront après les élections, pour que ce pacte constitue un engagement à promouvoir la paix, la tolérance et le dialogue sur le long terme. Nous nous félicitons de l'augmentation du nombre de femmes participant aux élections législatives. Leur participation pleine, effective et sur un pied d'égalité avec les hommes contribuera à l'instauration d'une paix durable. Même si les élections se sont déroulées dans un climat calme, les conditions de sécurité et la violence persistante en Colombie, y compris dans les départements d'Arauca, de Chocó et de Putumayo, restent une source de préoccupation. Une attention particulière devra être accordée à ces problèmes, notamment en œuvrant à la réintégration et en appliquant les garanties de sécurité énoncées dans l'Accord final afin d'assurer la protection et la sécurité en Colombie.

Pour que les initiatives de consolidation de la paix soient efficaces, elles doivent être dirigées et contrôlées par les communautés locales. Nous avons récemment assisté au lancement d'une série d'efforts d'intégration communautaire importants, les initiatives du Conseil national pour la paix et des médiateurs de paix, auxquelles participent les autorités locales et les ex-combattants et qui méritent d'être mises en valeur. En outre, le renforcement par le Gouvernement de ses efforts concernant l'application de la stratégie de réintégration communautaire illustre également la nécessité de parvenir à la paix en œuvrant à la réintégration économique, sociale et politique. Nous encourageons la poursuite du travail afin d'atteindre ces objectifs.

Enfin, les Émirats arabes unis continuent d'appuyer la Juridiction spéciale pour la paix, son approche fondée sur les survivants et le rôle central qu'elle joue dans la justice réparatrice pour promouvoir simultanément la réconciliation et la justice. Nous soulignons en particulier l'importance de la diversification et de l'expansion récentes des sujets abordés par la Juridiction spéciale, notamment les répercussions de la violence sur l'environnement et la violence sexuelle liée aux conflits. Dans le même ordre d'idées, nous attendons avec intérêt le prochain rapport de la Commission Vérité. Nous espérons que les communautés colombiennes appuieront ce processus et ses résultats dans toute la mesure possible, parce que ce rapport représente une étape essentielle dans la marche de la Colombie vers la réconciliation et la reconnaissance des responsabilités.

Enfin, à l'approche de l'élection présidentielle en Colombie, nous espérons que le processus électoral sera pacifique, sûr et inclusif. Les Émirats arabes unis réaffirment leur plein appui au Gouvernement et au peuple colombien dans leur quête de paix durable, mais aussi à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et à son rôle précieux dans le pays.

M. Lu (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie, de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui. Nous apprécions à sa juste valeur le rôle essentiel que la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie continue de jouer à l'appui de la paix en Colombie. Nous saluons également la présence ici aujourd'hui du Président Duque Márquez et le remercions de son dialogue suivi avec le Conseil de sécurité.

Comme indiqué dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2022/267), la Colombie continue d'accomplir des progrès manifestes dans la mise en

œuvre de l'accord de paix. Il est encourageant de constater que les récentes élections législatives n'ont été que faiblement perturbées. Pour la première fois, 16 sièges ont été réservés aux victimes au sein de la Chambre des représentants colombienne. Un nombre record de femmes se sont présentées aux élections et ont été élues au Congrès colombien, et les élections ont vu la participation accrue de candidats autochtones et afro-colombiens. Nous jugeons également encourageant que la plupart des candidats à la présidence se soient engagés à poursuivre la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Nous attendons avec intérêt la publication du rapport final de la Commission Vérité en juin. Nous savons qu'il contiendra quelques conclusions difficiles, et nous appelons toutes les parties à les examiner attentivement.

Bien que nous saluons les progrès accomplis à ce jour, il reste beaucoup à faire. Le rapport du Secrétaire général indique que la violence s'est intensifiée dans plusieurs départements et que les ex-combattants, les défenseurs des droits humains et les figures de la société civile continuent d'être visés par des attaques. La violence, la traite des personnes et les déplacements touchent de manière disproportionnée les communautés ethniques, six Afro-Colombiens et 13 dirigeants autochtones ayant été tués au cours de la période considérée. Il reste crucial d'accélérer la mise en œuvre du chapitre ethnique de l'Accord final, car celle-ci a pris du retard par rapport aux autres chapitres. Les dispositions relatives aux questions de genre sont également mises en œuvre et financées à un degré moindre que d'autres parties de l'Accord. Malgré le succès des élections récentes, la participation des femmes au processus électoral est entravée par la violence politique et la discrimination fondées sur le genre, ainsi que par l'accès inégal aux ressources.

Comme nous le savons tous, la mise en œuvre intégrale des projets économiques ruraux est le projet d'une génération. C'est pour cette raison que les dirigeants élus actuels et futurs de la Colombie doivent continuer d'appuyer l'application de l'accord de paix pour favoriser le développement rural et améliorer progressivement la sécurité dans les zones rurales, en réglant la question des droits fonciers et en luttant contre les causes profondes de ces problèmes. Il est également essentiel que le Conseil de sécurité continue de fournir un appui à la Mission de vérification des Nations Unies, qui s'emploie à consolider les acquis en Colombie. La Colombie a considérablement avancé dans la voie d'une paix juste et durable depuis 2016. Avec l'appui de la Mission de vérification et du Conseil de sécurité, nous espérons que

de nouveaux progrès seront réalisés en ce qui concerne la protection des droits de l'homme, la justice pour les victimes du conflit, le développement rural et l'édification d'un avenir sûr et prospère.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour mon pays que de prendre la parole sur la question de la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Le Brésil tient tout d'abord à féliciter le Gouvernement et le peuple colombiens de leurs efforts inlassables pour trouver et consolider la voie qui mènera à la paix et à la prospérité pour tous les Colombiens. La participation du Président Iván Duque Márquez à la présente séance est une nouvelle preuve du profond attachement de la Colombie à la pleine application de l'Accord final. Je tiens également à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie, M. Carlos Ruiz Massieu, de son exposé.

À l'approche de l'élection présidentielle en Colombie, il nous plaît de constater que la consolidation de la paix est une priorité qui recueille le consensus au sein de la société colombienne. De ce point de vue, le processus de paix en Colombie a réussi le plus important : gagner la confiance et l'adhésion des Colombiens ainsi que des principales forces politiques du pays. La Colombie continue de mettre en œuvre l'Accord dans tous ses aspects. Nous comprenons que le chemin est long et que de nouveaux obstacles ne cessent d'apparaître. Cinq années seulement se sont écoulées depuis la signature de l'accord historique avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie, soit un tiers de la période prévue pour la mise en œuvre de toutes ses dispositions, dont bon nombre nécessitent la poursuite des efforts de la part du Gouvernement colombien selon une approche progressive afin d'aboutir aux résultats souhaités sur le terrain. Nous sommes certains que le prochain Gouvernement assurera la continuité des efforts menés ces dernières années.

Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (S/2022/267), comme la violence persiste dans plusieurs régions de Colombie,

« il importe de mettre en œuvre intégralement les dispositions de l'Accord relatives aux garanties de sécurité, de sorte à renforcer les mesures de sécurité mises en œuvre par les autorités gouvernementales et étatiques ».

Le démantèlement des groupes armés illégaux et des organisations criminelles qui prospèrent dans les régions minées par la pauvreté, les économies illicites et un contrôle territorial inefficace de la part de l'État sera un objectif inéluctable pour le prochain Gouvernement

colombien. Le Brésil suit attentivement toutes les étapes de ce processus. La Colombie a montré qu'elle avait mobilisé la volonté politique et créé les conditions nécessaires pour maîtriser la violence contre les combattants – qui dans certains cas vient s'ajouter au trafic de stupéfiants et à la violence urbaine – et assurer le développement des zones rurales et des régions historiquement délaissées par l'État. Nous sommes conscients de la difficulté de la tâche et nous avons toute confiance dans la détermination et l'ingéniosité du peuple colombien pour continuer d'aller de l'avant.

Les élections législatives de mars marquent un autre défi que la Colombie a relevé. La sécurité et la fluidité du processus électoral ont été assurées, en particulier dans les 16 circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix. Nous nous félicitons que la démocratie ait fait un pas en avant en Colombie, offrant plus d'espace pour la participation effective des régions historiquement touchées par la pauvreté et le conflit. Le Brésil attend avec intérêt le rapport final de la Commission Vérité, qui sera un document fondamental pour les efforts déployés par la société colombienne en vue de surmonter la violence du passé et de continuer à consolider la paix.

Comme nous l'avons souligné à la séance de janvier (voir S/PV.8951), la Colombie est un cas à part dans l'ordre du jour du Conseil de sécurité. La Colombie est ici de sa propre initiative. C'est la Colombie qui a invité le Conseil à jouer un rôle dans la mise en œuvre de l'accord de paix, qui est un triomphe pour son peuple, obtenu sans la participation du Conseil. Le Conseil ne doit pas oublier que son rôle se limite à vérifier la mise en œuvre de l'Accord. Les stratégies plus larges de développement et de sécurité sont les prérogatives de l'État colombien.

En outre, la vérification de l'Accord en Colombie permet au Conseil de jouer un rôle important et innovant en faveur de la paix et de la sécurité internationales. En cette période sensible sur le plan géopolitique, le dossier donne au Conseil la possibilité d'aider à consolider une réussite concrète qui change pour le meilleur la vie de millions de Colombiens touchés par des décennies de conflit armé. En ce sens, il nous incombe de reconnaître que, si le Conseil est important pour la Colombie, la Colombie est également importante pour le Conseil. Je crois vraiment que la collaboration entre le Conseil et la Colombie constitue un appui important à la consolidation de la paix.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et Chef de la Mission de vérification

des Nations Unies en Colombie, de son exposé. Nous nous félicitons également de la présence aujourd'hui au Conseil de sécurité de M. Iván Duque Márquez, Président de la Colombie. Nous saluons l'engagement de son gouvernement en faveur de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Il nous plaît également de constater que sa présence a encouragé plusieurs délégations à s'exprimer en espagnol à la présente séance.

Je veux mentionner et saluer en particulier le travail de la société civile colombienne, dont les représentants se sont joints à nous lors de séances précédentes et nous ont fait part de leurs vues, nous permettant d'avoir une compréhension large, diverse et plurielle à la fois des succès et des problèmes persistants pour ce qui a trait à la paix en Colombie. La participation de la société civile dans toutes les instances de l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, instaure un équilibre favorable qui ne peut ni ne doit être ignoré.

Les récentes élections législatives tenues dans tout le pays, y compris dans les 16 circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix, constituent une étape importante dans le processus de consolidation de la paix, qui doit être soulignée et reconnue. La volonté populaire s'est exprimée librement, et nous notons qu'on a enregistré à cette occasion le plus grand nombre de candidates de l'histoire. Il s'agit clairement d'un pas de plus dans la bonne direction. Toutefois, il y a encore une marge de progression en ce qui concerne la participation toujours plus grande des femmes, en particulier dans les communautés autochtones et afro-colombiennes. Il importe de continuer d'avancer sur tous les indicateurs de l'accord de paix qui se rapportent au genre et appellent encore une amélioration.

Bien qu'isolées, les violence qui se sont produites durant le processus électoral contreviennent au pacte de non-violence proposé par le Conseil national pour la paix, la réconciliation et la coexistence et des organisations de la société civile. Les progrès indéniables qui ont été accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord doivent être consolidés, comme cela se fait actuellement avec des programmes et des politiques publiques qui ont une incidence sur les causes structurelles de la violence. Les effets de la violence sur les enfants sont particulièrement préoccupants. Le rapport du Secrétaire général sur la question (S/2021/1022) contient des chiffres inquiétants. Nous espérons qu'une fois que le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés aura adopté ses conclusions, les recommandations qu'il fera seront

intégralement appliquées. Nous sommes d'accord avec les observations du Secrétaire général quant à la nécessité de renforcer les mesures de sécurité conformément aux dispositions de l'accord de paix.

Le rapport pour la période sous examen fait ressortir une fois de plus combien le système de justice transitionnelle en Colombie est important pour la consolidation des efforts de réconciliation. Nous réaffirmons notre appui à la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie dans sa tâche délicate, en particulier le concours qu'elle apporte à l'action de la Juridiction spéciale pour la paix et son travail acharné en faveur du désarmement et du déminage. Nous sommes conscients des effets qu'auront les rapports tant de la Juridiction spéciale pour la paix que de la Commission Vérité. La demande que la Colombie a faite au Conseil de sécurité pour qu'il soutienne la mise en œuvre de l'Accord final est un exemple pour le reste du monde et un symbole pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui montre la force de notre peuple frère de Colombie.

M. Flynn (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie, de son exposé, ainsi que son équipe pour son travail dévoué. Par ailleurs, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. le Président Duque Márquez. Nous reconnaissons et saluons les efforts déployés par le Gouvernement colombien en vue d'appliquer intégralement l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable et de parvenir à la réconciliation en Colombie. Nous sommes prêts à appuyer la Colombie et le prochain gouvernement pendant la période de transition et au-delà afin de préserver les avancées obtenues et de les prolonger.

Nous sommes réunis au lendemain des élections parlementaires en Colombie, au cours desquelles l'accord de paix n'a pas fait débat, la majorité des électeurs ont pu exercer leur droit démocratique dans la paix et la sécurité, et les habitants des zones touchées par le conflit dans la campagne colombienne ont été en mesure, pour la première fois, d'élire des représentants pour les 16 circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix.

L'Irlande se félicite de l'augmentation notable de la représentation des femmes au Parlement. Le scrutin a aussi vu le plus grand nombre de candidates de l'histoire électorale de la Colombie. Nous nous félicitons en outre que les parties se soient mises d'accord pour proroger le mandat de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final jusqu'en 2023 et nous encourageons à pleinement

tirer parti de cette plateforme de dialogue essentielle. Nous sommes toutefois préoccupés par les menaces, les actes d'intimidation et la violence politique qui ont visé certains candidats, en particulier les femmes et les membres de la communauté afro-colombienne. Nous condamnons les tentatives de groupes armés illégaux d'intimider les gens et d'interférer dans le processus politique dans certaines communautés. À l'approche de l'élection présidentielle, il est essentiel de veiller à ce que les candidats et les électeurs puissent participer à l'exercice de la démocratie sans crainte d'intimidation ou de violence.

Nous demeurons préoccupés par la persistance de la violence en Colombie, et en particulier par le nombre important de personnes déplacées ou enfermées, d'actes d'intimidation et d'assassinats ciblés. Les conséquences de plus en plus graves pour les communautés autochtones et afro-colombiennes et leurs dirigeants ne laissent de nous inquiéter. Quarante autres figures de la société civile et défenseurs des droits humains ont été assassinés pour avoir défendu leurs droits et ceux de leur communauté, dont Luz Marina Arteaga, une défenseuse des droits humains originaire du département de Meta qui a été tuée alors qu'elle attendait de bénéficier de mesures de protection. L'attaque perpétrée contre un poste de police à Bogota le 26 mars, au cours de laquelle deux enfants ont été tués, est également très regrettable. Ces événements montrent clairement l'importance de l'action menée par la Commission nationale des garanties de sécurité pour lutter contre les groupes armés illégaux et créer un environnement sûr en Colombie. Il ne saurait y avoir d'impunité pour de tels crimes. Les garanties de sécurité prévues par l'Accord final sont fondamentales pour que les personnes qui ont déposé les armes pour œuvrer en faveur d'une Colombie pacifique puissent bénéficier des dividendes de la paix. Nous prenons note de la détermination récemment affichée par la Cour constitutionnelle à assurer la protection des ex-combattants et la mise en œuvre des dispositions de l'Accord relatives aux garanties de sécurité.

L'Irlande félicite le système de justice transitionnelle colombien d'avoir favorisé une approche de la réconciliation et de la vérité centrée sur les victimes. Nous saluons la décision de la Juridiction spéciale pour la paix d'ouvrir trois nouvelles grandes affaires, et plus particulièrement sa volonté de faire porter ces trois affaires sur la violence sexuelle liée au conflit. Nous accueillons également avec satisfaction son intention de tenir des audiences publiques sur les affaires nos 1 et 3 entre avril et juin. Lorsque les inculpés reconnaîtront avoir commis

des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et reconnaîtront pleinement leur responsabilité dans ces crimes directement auprès des victimes du conflit, de leur famille et de leur communauté, ce sera une étape décisive pour la vérité et la réconciliation en Colombie. L'Irlande prend acte également de l'étape charnière que représente la publication, cet été, du rapport final de la Commission Vérité, coexistence et non-répétition, qui rassemblera plus de 27 000 témoignages de victimes. Notre histoire nous a appris que de telles vérités, bien que difficiles à affronter, pouvaient ouvrir la voie à la construction d'une paix stable et d'une société égalitaire que tous les Colombiens méritent.

L'accord de paix en Colombie reste un exemple de ce qui peut être réalisé lorsque les parties à un conflit se consacrent à la paix et concentrent leurs efforts sur les victimes et un avenir meilleur. Je voudrais une fois de plus saluer le travail accompli par le Président Duque Márquez et son administration dans la mise en œuvre de l'Accord. L'Irlande s'est tenue aux côtés de la Colombie pendant le processus de paix et au cours de ces cinq premières années de mise en œuvre. Nous réaffirmons notre partenariat et notre amitié avec le pays en vue de l'important travail à venir et de la concrétisation du rêve d'une Colombie pacifique, stable et prospère qui profite à son peuple tout entier.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à me joindre à mes collègues pour saluer la participation de S. E. le Président Duque Márquez à la séance d'aujourd'hui. Je voudrais également remercier M. Carlos Ruiz Massieu, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé.

C'est la première fois que le Conseil de sécurité se réunit en présence du Président Duque Márquez depuis la signature historique de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, il y a plus de cinq ans maintenant, en novembre 2016. Nous nous associons aux autres orateurs pour féliciter le peuple colombien des progrès rapides qu'il continue d'accomplir sur la voie de la paix et du développement depuis la signature de l'Accord. Nous avons vivement apprécié la déclaration du Président Duque Márquez aujourd'hui, dans laquelle il a souligné les nombreux domaines de progrès de la Colombie et les avancées encourageantes que le pays a réalisées ces dernières années.

La tenue réussie, en mars, des élections législatives, y compris les élections dans les 16 circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix nouvellement créées qui ont eu lieu pour la première fois dans

les zones rurales des 167 municipalités les plus touchées par le conflit, est un signe positif de la consolidation du processus de paix en Colombie. Il est encourageant de constater que de nombreuses femmes se sont portées candidates aux élections. Nous avons également noté avec satisfaction que les alliances politiques avaient inclus la mise en œuvre de l'Accord final dans leurs priorités politiques et leurs programmes d'action. Nous espérons que cette tendance positive se poursuivra dans le cadre de la prochaine élection présidentielle.

Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord final, notamment au cours des derniers mois, sont encourageants. Des feuilles de route pour la stabilisation en vue de la réforme rurale ont été élaborées, la substitution des cultures illicites est en cours, la Juridiction spéciale pour la paix a tenu des audiences et prononcera ses premières peines en juin, et la Commission Vérité, coexistence et non-répétition a accompli un travail louable. Les parties ont également prorogé le mandat de la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final jusqu'en 2023. Nous nous félicitons de ces avancées positives, qui démontrent clairement le fort attachement du Gouvernement et des partis politiques colombiens à l'Accord.

Il convient de saluer les nombreux objectifs ambitieux fixés par l'Accord final, notamment en matière de sécurité, de réformes rurales, de substitution des cultures et de réadaptation des ex-combattants. Toutefois, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, sa mise en œuvre continue de se heurter à des difficultés. Par exemple, les menaces, les meurtres et les déplacements de membres de coopératives perturbent les initiatives de réintégration. Les conflits entre les groupes armés illégaux, y compris les différents groupes dissidents des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire, pour le contrôle du territoire et des routes de trafic restent une source de préoccupation. Nous saluons le fait que, malgré ces difficultés, les autorités colombiennes progressent dans la mise en œuvre des garanties en matière de sécurité, de logement et de terres prévues par l'Accord. Nous sommes convaincus que la priorité accordée à la réforme rurale pour accroître les possibilités d'emploi et les moyens de subsistance est fondamentale pour la pérennisation de la paix.

L'Inde attache une grande importance à ses relations bilatérales avec la Colombie, avec laquelle elle coopère depuis plus de 60 ans. L'augmentation de la fréquence de nos visites et échanges de haut niveau, notamment au cours de l'année écoulée, témoigne de la force de notre partenariat, qui repose sur des valeurs démocratiques et des objectifs de développement communs. Malgré les

bouleversements engendrés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), nos échanges bilatéraux n'ont cessé d'augmenter, avec une croissance de 22 % en 2020 et 2021. L'Inde est très présente en Colombie. Au fil des années, les relations bilatérales entre nos pays se sont approfondies et diversifiées dans des domaines tels que l'espace, la santé, les sciences et technologies et la biotechnologie. Nous sommes déterminés à élargir et à approfondir notre partenariat avec la Colombie en matière de développement culturel et de commerce.

Pour terminer, je voudrais souligner que, si le processus de paix en Colombie reste une source d'inspiration, la communauté internationale doit continuer d'assumer sa responsabilité d'appuyer le peuple et le Gouvernement colombiens dans leur démarche de consolidation et de pérennisation de la paix. En tant qu'amie et partenaire de longue date de la Colombie, l'Inde restera solidaire de son peuple et de son gouvernement dans leur quête d'une paix durable et du développement économique.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, Carlos Ruiz Massieu, pour sa présentation. Je salue également la présence parmi nous du Président de la Colombie, M. Iván Duque Márquez.

Dans un monde secoué par les conflits, la Colombie est un exemple pour la communauté internationale. L'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable est un acquis historique. L'ancienne guérilla a déposé les armes. Les anciens combattants se sont peu à peu réintégrés, et la justice ouvre la voie à la réconciliation. La société dans son ensemble s'efforce de construire la paix au quotidien. Après un demi-siècle de conflit violent, il faut donc reconnaître et saluer tout le chemin qui a été parcouru. Toutefois, construire la paix, c'est aussi savoir tirer un bilan lucide de la mise en œuvre de l'Accord, et donc souligner les défis qui persistent.

Je tiens, pour ma part, à revenir sur quatre aspects précis.

Premièrement, il est positif que les élections au Congrès se soient tenues sans perturbations majeures. L'élection, pour la première fois, des représentants des 16 circonscriptions pour la paix est une avancée, et ce dispositif devra être consolidé à l'avenir. Nous espérons que la campagne présidentielle se poursuivra sans tension et que les élections se tiendront de manière sûre et inclusive dans toutes les régions du pays.

Deuxièmement, la poursuite des violences, en particulier dans le département d'Arauca, est une source de préoccupation majeure, comme cela a été dit par un grand nombre de mes collègues. Dans chaque rapport du Secrétaire général, des assassinats d'anciens combattants, de défenseurs des droits de l'homme et de dirigeants sociaux nous sont rapportés.

Chaque massacre, chaque assassinat, chaque déplacement de population est un danger pour l'accord de paix. Actuellement, les garanties de sécurité sont insuffisantes, ainsi que l'a rappelé la Cour constitutionnelle, et il est positif que la Commission nationale des garanties de sécurité se soit réunie pour la première fois depuis un an. Il est important qu'elle continue de le faire, de façon régulière, comme cela était prévu dans l'Accord, afin de mettre en œuvre une politique de démantèlement des groupes armés.

Troisièmement, il importe de renforcer la présence de l'État dans les régions reculées, afin de lutter contre la violence dans ces zones, mais aussi d'offrir des opportunités socioéconomiques viables aux populations qui ont souffert le plus du conflit. Pour gagner définitivement la paix, davantage encore doit être fait en matière de réforme rurale, d'accès à la terre et d'accès au logement. Les chapitres de l'Accord qui touchent à l'inclusivité et au sort des femmes et des jeunes sont également essentiels.

Enfin, ce sera mon dernier point, nous saluons tous les progrès réalisés en matière de justice et les progrès de la Juridiction spéciale pour la paix, en particulier l'ouverture de trois nouveaux cas, qui démontre la maturité de ce système. Les premières peines réparatrices marqueront un tournant, en plaçant les victimes au cœur du processus. Nous encourageons toutes les parties à s'engager dans l'établissement de la vérité, et la Commission Vérité mène d'ailleurs un travail absolument remarquable. Nous serons très attentifs à son prochain rapport au mois de juin.

L'accord de paix s'enracine peu à peu et nous souhaitons qu'il devienne irréversible. Sa mise en œuvre intégrale est pour cela la meilleure des garanties.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Président Iván Duque Márquez, et je le remercie d'être des nôtres aujourd'hui. Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie, M. Carlos Massieu, de son exposé détaillé.

Je voudrais tout d'abord féliciter la Colombie d'avoir organisé ce qui a sans doute été les élections les plus inclusives, les plus pluralistes et les plus pacifiques

de ces derniers temps. Jamais autant de femmes ne se sont portées candidates aux élections législatives et jamais le nombre de femmes élues n'a été aussi élevé. Des victimes reconnues issues de zones rurales touchées par le conflit ont également été élues pour représenter les circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix. Ce sont là de nouveaux résultats concrets de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable.

Le rapport de la Commission Vérité sera publié prochainement. Pour la plupart des Colombiennes et Colombiens, il peut être difficile d'accepter le passé violent du pays, mais le rapport de la Commission et le suivi ultérieur de ses recommandations sont des étapes nécessaires du processus de réconciliation nationale, qui mettra probablement des années à aboutir et prendra plusieurs générations. Par ailleurs, les victimes doivent rester au centre des préoccupations dans les années à venir.

La Norvège remercie et admire toutes les personnes qui ont livré témoignage de bonne foi devant la Commission et la Juridiction spéciale pour la paix, qu'il s'agisse d'anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP), de membres des forces de sécurité publique ou de tiers. Dans le même temps, nous estimons que les informations qui continuent de faire état d'attaques et de menaces visant des défenseurs des droits humains sont extrêmement préoccupantes. Il faut faire davantage pour assurer la protection des enfants, des défenseurs des droits humains et des dirigeants autochtones et pour faire en sorte que ceux qui commettent des attaques contre toutes ces personnes soient traduites en justice. Les dispositions de l'accord relatives aux garanties de sécurité doivent être pleinement mises en œuvre afin de s'attaquer à la violence persistante. À cette fin, nous comptons sur le Gouvernement pour mettre rapidement en œuvre les mesures ordonnées par la Cour constitutionnelle après qu'elle a déclaré un état de fait inconstitutionnel relatif à la garantie des droits à la vie, à l'intégrité physique et à la paix des ex-combattants. En outre, une politique publique de démantèlement des groupes armés illégaux est indispensable, et les représentants de la société civile doivent être autorisés à y contribuer.

La concurrence pour l'accès à la terre et aux ressources naturelles alimente les griefs et le conflit armé en Colombie. La déforestation accélère la dégradation des sols, accroît la vulnérabilité de la Colombie aux changements climatiques et exacerbe les catastrophes naturelles. Les pauvres sont alors touchés de manière disproportionnée, la sécurité humaine est mise à mal et le cycle de la dégradation environnementale

se répète. Nous félicitons toutefois la Colombie, cheffe de file régionale dans le domaine de l'atténuation des changements climatiques et de la protection des forêts, et l'encourageons à poursuivre les efforts qu'elle déploie sur les questions climatiques et environnementales dans le cadre du processus de consolidation de la paix.

Les initiatives pertinentes liées à l'utilisation des terres et à la réforme rurale doivent être pleinement mises en œuvre. Cela pourrait contribuer à éliminer une des causes structurelles du conflit en Colombie. Nous félicitons le Gouvernement d'avoir obtenu des terres supplémentaires pour les ex-combattants des FARC-EP et l'encourageons à accélérer cette entreprise stratégique. Nous soulignons également l'importance de garantir le bon fonctionnement des institutions chargées du dialogue et du règlement du conflit, et encourageons le Gouvernement à s'assurer que, à la fin de son mandat, la Commission de suivi, de promotion et de vérification de l'Accord final, ainsi que le Conseil national de réintégration, soient pleinement opérationnels. Il en va de même des entités officielles qui se penchent sur les questions ethniques et de genre. La coopération tripartite sur les mines terrestres est un excellent exemple de ce qui peut être accompli lorsque toutes les parties, à savoir les ex-FARC-EP, le Gouvernement, l'ONU et les donateurs, collaborent.

Je voudrais conclure mon intervention en assurant au Président Duque que la Norvège reste déterminée à accompagner la Colombie dans les efforts qu'elle déploie pour garantir la mise en œuvre intégrale de l'accord de paix, tant sous le Gouvernement actuel qu'à l'avenir.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie, M. Ruiz Massieu, de son exposé. Je salue chaleureusement la participation du Président Iván Duque Márquez à la présente séance.

La Chine félicite le Gouvernement colombien, dirigé par le Président Duque, ainsi que les autres parties concernées, des efforts déployés pour mettre en œuvre l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. La Chine se félicite des progrès réalisés dans le processus de paix au cours des cinq dernières années. La Colombie a organisé ses élections législatives le mois dernier. Pour la première fois, 16 membres ont été élus à la Chambre des représentants pour représenter les circonscriptions électorales provisoires spéciales pour la paix créées dans les zones touchées par le conflit. Il s'agit d'un jalon très important.

Selon le rapport du Secrétaire général (S/2022/267), plus de 10 000 ex-combattants ont été réintégrés et pleinement appuyés, et des dizaines de milliers de familles rurales renoncent progressivement aux cultures illicites. Le nombre d'ex-combattants participant à des projets productifs ne cesse d'augmenter. Ces réalisations doivent être précieusement préservées. Le processus de paix colombien fait figure d'exemple s'agissant de mettre fin à un conflit et de construire la paix par le dialogue et la négociation. L'accord de paix incarne l'aspiration commune du peuple colombien à une paix et un développement durables, et jouera un rôle irremplaçable et important dans la réalisation de la stabilité nationale à long terme et de la paix et de la stabilité régionales.

La Colombie organisera son élection présidentielle en mai de cette année. Nous espérons que le nouveau gouvernement continuera à mettre pleinement en œuvre l'accord de paix, à s'attaquer aux difficultés et aux défis liés à sa mise en œuvre et à consolider les acquis de la paix obtenue de haute lutte. La mise en œuvre intégrale de l'accord de paix est un processus global et de longue haleine. Il reste beaucoup à faire pour enraciner et consolider la paix, et cela exige que toutes les parties colombiennes et la communauté internationale déploient des efforts inlassables.

Depuis le début de l'année, les conflits violents s'intensifient dans de nombreuses régions, notamment dans le département d'Arauca. Les groupes armés illégaux compromettent sérieusement la sécurité des ex-combattants et des minorités ethniques. Le processus de réintégration des ex-combattants a également connu quelques revers. Nous pensons que le Gouvernement et le peuple colombiens pourront relever ces défis et mettre pleinement et efficacement en œuvre les dispositions de l'accord de paix relatives aux garanties de sécurité, ainsi que renforcer la protection des ex-combattants, améliorer les contrôles de sécurité et renforcer la gouvernance effective dans les anciennes zones de conflit. Nous sommes convaincus que le Gouvernement colombien accélérera le démantèlement des groupes armés illégaux et des organisations criminelles, luttera contre le recrutement d'enfants par les groupes armés et tirera pleinement parti du rôle des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix.

Il est essentiel d'accélérer le développement pour consolider les acquis de la paix et mettre fin aux conflits violents. Nous espérons que le Gouvernement colombien parviendra à surmonter la crise mondiale

actuelle qui frappe l'énergie, l'alimentation et la chaîne d'approvisionnement, ainsi que les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), à accélérer la mise en œuvre de la distribution des terres et des réformes rurales au profit des ex-combattants, à garantir la durabilité des programmes de substitution aux cultures illicites, à renforcer les services sociaux de base dans les anciennes zones de conflit et à promouvoir un développement équilibré dans toutes les régions.

La Chine appuie les efforts déployés par l'Amérique latine pour accélérer le processus d'intégration et espère que les pays de la région aideront activement la Colombie à tirer pleinement profit de son potentiel de développement et à éliminer les causes profondes des conflits violents.

Le processus de paix en Colombie est irréversible. Cela fait l'objet d'un solide consensus dans tous les milieux en Colombie et au sein de la communauté internationale. Nous attendons avec intérêt que le Gouvernement et le peuple colombiens poursuivent leurs progrès sur la voie de l'édification de l'État et du développement du pays.

La Chine se félicite du rôle important joué par la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie en appui au processus de paix. Nous espérons que la Mission s'attachera à écouter la voix du Gouvernement et du peuple colombiens, à renforcer sa coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et à continuer de fournir une aide solide à la Colombie pour la pleine mise en œuvre de l'accord de paix. La Chine est disposée à collaborer avec la communauté internationale en respectant le rôle prépondérant du Gouvernement et du peuple colombiens dans la mise en œuvre de l'Accord, et à jouer un rôle constructif dans l'instauration d'une paix, d'une stabilité et d'un développement globaux en Colombie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Président de la Colombie qui a demandé à faire une autre déclaration.

Le Président Duque Márquez (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier tous les intervenants qui se sont exprimés au cours de cette séance historique qui marque, je le répète, la première fois que je m'adresse, à la demande de mon pays, au Conseil de sécurité en ma qualité de Président de la République de Colombie, pour aller de l'avant, pour montrer ce qui a été construit et pour signaler les défis qui nous attendent. Je tiens à remercier le Conseil de

sécurité de son appui à cette approche, à l'élaboration de politiques globales en Colombie visant à consolider la paix par le droit, ainsi qu'aux travaux réalisés par toutes les institutions de notre pays.

La Colombie a demandé l'appui du Conseil de sécurité. Nous avons demandé la présence d'une Mission de vérification des Nations Unies en Colombie qui a supervisé et accompagné de manière indépendante toutes ces avancées. J'apprécie à sa juste valeur ce sentiment général, pratiquement sans équivoque et unanime, qui sous-tend le message que le Conseil de sécurité adresse au peuple colombien. Je crois que nous partageons bon nombre des préoccupations qui ont été exprimées ici, mais nous les abordons avec détermination. Je voudrais en évoquer rapidement quelques-unes.

La Colombie a pris des mesures historiques sur les questions de genre. Pour la première fois de notre histoire, nous avons une Vice-Présidente et Ministre des affaires étrangères, qui est avec moi aujourd'hui. Pour la première fois, les femmes occupent près de 46 % de tous les postes de direction au niveau de l'État, comme le confirme le Département administratif de la fonction publique. Les membres du Conseil ont souligné la présence de femmes candidates, mais aujourd'hui nous avons également le plus grand nombre de femmes au sein des forces armées colombiennes.

Je voudrais préciser que les élections du 13 mars n'ont pas été les seules où la parité a été respectée dans les listes d'élus. En décembre, les élections populaires des conseils municipaux de la jeunesse ont présenté des listes paritaires, alternant les candidats de sexe masculin et féminin, et presque 60 % des élus étaient des femmes. Ce sont des exemples de démocratie participative. Je voudrais également souligner que plus de la moitié des bénéficiaires des programmes fonciers et des projets productifs dans chacune des zones que nous avons décrites ce matin sont des femmes. Il est très important d'en tenir compte.

En ce qui concerne la composante ethnique, en tant qu'État, la Colombie a pris une mesure décisive pour garantir que notre gouvernement se dote d'un plan de développement aligné sur les objectifs évoqués ce matin, avec une ébauche de budget, un plan de dépense et un suivi de ce qui sera le plus grand investissement public en faveur des communautés autochtones et d'ascendance africaine.

Il est important de préciser que les défis qui existent aujourd'hui en matière de sécurité sont ceux que nous avons décrits ce matin. Nous avons dû faire

face aux dissidents des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire. Nous avons dû faire face à la menace de l’Armée de libération nationale, de groupes tels que Los Pelusos, Los Caparros et Los Puntilleros qui sont d’anciens groupes unitaires qui ont maintenant été démantelés. Nous avons également lutté avec détermination contre le Clan del Golfo, principal responsable des assassinats de figures de la société civile, et son principal chef a été capturé. Il sera bientôt extradé vers les États-Unis, après s’être engagé à continuer de collaborer avec la justice colombienne et à retourner en Colombie pour purger ses peines pour les crimes commis contre la société colombienne, une fois purgée sa peine pour trafic de drogue.

Au cours de ce mandat présidentiel, nous avons réussi à ramener les indices cumulés d’enlèvements et d’homicides à leur niveau leur plus faible de l’histoire récente. Mais nous savons que certaines régions du pays ont également été menacées et je voudrais partager rapidement quelques informations à cet égard.

Entre 2010 et 2015, un total de 369 figures de la société civile ont été victimes d’homicides et d’enlèvements par des groupes armés illégaux en Colombie, les années 2012 et 2013 étant celles qui comptent le plus de cas. Entre 2015 et 2017, une augmentation de plus de 21 % de ces cas a été enregistrée. De 2017 à 2018, cette tendance s’est poursuivie avec une augmentation de 27 %, passant malheureusement de 84 cas à 115. En 2019, ce chiffre est retombé à 108, mais il n’y a pas de quoi se réjouir parce que nous parlons de vies humaines, de personnes qui ont été victimes de la violence la plus cruelle. Cependant, cette réduction nous permet de dire que nous avons amorcé une stabilisation puis une baisse, confirmée par les informations enregistrées par le Bureau du Défenseur du peuple. Entre 2020 et 2021, ces crimes ont reculé de 20 %. Nous refusons de nous réjouir de ce constat. Mais ces groupes armés sont des groupes terroristes que nous devons vaincre, car le terrorisme sévit partout.

À cet égard, je voudrais rappeler au Conseil de sécurité que, s’agissant des violences signalées dans le département d’Arauca, un département limitrophe du Venezuela, et conformément à la résolution 1373 (2001) de septembre 2001, les États ne doivent pas parrainer, appuyer, accompagner ou faciliter des attaques contre un autre État à partir de leur territoire. Nous avons également dû nous battre contre cette réalité. Toutefois, nous savons qu’il s’agit d’une entreprise de longue haleine et que nous ne cesserons jamais de nous battre. Nous ne cesserons jamais d’investir dans le développement social et la sécurité dans l’ensemble de notre territoire.

Je tiens à préciser que les dirigeants communautaires ont été les figures de la société civile les plus menacées et les plus touchées en Colombie. C’est aussi le groupe que notre gouvernement a le plus aidé financièrement. J’ai personnellement participé à leurs réunions. Une loi facilite leur protection, leur croissance et leur participation aux investissements publics, et nous leur proposons un programme public de formation générale en leadership social.

Il est également très important de faire passer ce message. Bien entendu, nous nous félicitons des progrès réalisés dans le cadre du processus électoral, mais pour nous, il est absolument clair que notre démocratie doit continuer à être renforcée jour après jour.

Je voudrais conclure en faisant une observation qui me semble opportune. Toutes les observations que j’ai entendues ici se veulent constructives, mais certaines d’entre elles doivent être considérées du point de vue non seulement de la cohérence mais aussi de l’autorité morale. Nous acceptons toutes les observations de manière constructive, car nous sommes ici de notre propre gré et nous voulons construire un meilleur pays. Cependant, il est très important que ceux qui attaquent aujourd’hui un pays sans défense n’essaient pas d’envoyer des messages de paix au monde alors qu’ils commettent des actes fratricides que nous condamnons tous. En effet, la douleur de l’Ukraine aujourd’hui est celle de l’humanité qui réclame la fin de ce génocide, son arrêt immédiat. Rien, absolument rien, ne peut justifier de tels actes.

Par conséquent, il est très important qu’ici, au Conseil de sécurité, dans cet organe principal du système des Nations Unies qui a été créé pour que l’humanité puisse régler ses conflits par le dialogue multilatéral, il n’y ait pas de discours sur la paix de la part de ceux qui sèment aujourd’hui la guerre et la désolation.

Je voudrais terminer en remerciant chaleureusement toutes les personnes présentes de leurs observations, pour que nous puissions connaître la vérité en Colombie, que nous puissions recevoir le rapport de la Commission Vérité, mais que ce rapport soit l’occasion d’unir et non de diviser, de construire, et non de détruire ; et que nous puissions nous engager dans un processus de réflexion, sans parti pris et en toute indépendance. C’est ce que nous attendons de nos institutions.

Ma visite et ma présence ici en ma qualité de chef de l’État colombien ont pour but de réaffirmer que notre participation à cette instance multilatérale et l’invitation adressée à celle-ci en vue de sa présence permanente en

Colombie nous permettent de montrer concrètement ce que nous avons accompli. Nous n'avons nullement l'intention de dire que tous les problèmes ont été réglés. Ils existent, ils sont historiques. Il y a des dettes qu'il faudra régler pendant des années dans certaines régions. Mais nous devons célébrer le fait que, en tant que société, la Colombie dans son ensemble, unie dans son désir de paix, souhaite sans équivoque surmonter les problèmes de la violence.

Je saisis cette occasion pour apporter la précision ci-après concernant l'observation faite à propos de l'Armée de libération nationale.

Lorsque j'ai accédé à la présidence, j'ai demandé un délai de 90 jours pour évaluer les 17 mois de pourparlers qui avaient eu lieu avant l'entrée en fonction de mon administration, afin de savoir quel serait notre point de départ. Après avoir examiné attentivement tous les indicateurs, il est apparu clairement qu'au cours de ces 17 mois, plus de 100 personnes avaient été assassinées, plus de 400 actes de terrorisme avaient été commis et plus d'une dizaine de personnes avaient été victimes d'enlèvement en Colombie.

Notre message était clair. Nous ne pourrions envisager une entente que sur la base de la libération de toutes les personnes enlevées et de la cessation des violences, car envisager l'édification d'un État tout en

maintenant ces niveaux de violence reviendrait à justifier la violence comme un moyen légitime pour entamer des pourparlers dans un État démocratique, et cela ne doit pas être accepté.

Nous savons que nous sommes confrontés à de lourds défis, mais la politique de l'État colombien continuera de reposer sur ces deux principes. La violence doit être éradiquée, et ce que nous avons dit à propos de la vérité, de la justice, de la réparation et de la non-répétition, c'est précisément pour que la violence n'engendre pas de nouveaux fratricides.

Aujourd'hui, notre pays, qui a été ravagé par la violence pendant de longues décennies, dispose d'un cadre institutionnel plus solide, mieux structuré, plus stable, plus présent sur le plan territorial. Le but de cette approche de la paix par le droit que j'ai évoquée, est que le Conseil de sécurité et cette organisation multilatérale, en plus des travaux importants menés par la Mission de vérification, puissent être fiers du fait que, comme l'a dit le Secrétaire général Guterres, la Colombie est une référence en matière de consolidation de la paix dans le monde.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Duque, Président de la Colombie, de s'être joint à nous aujourd'hui.

La séance est levée à 12 h 15.